

# LES APPELLATIONS D'ORIGINE

Recueil publié par  
**L'ORGANISATION MONDIALE  
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
et les Bureaux internationaux réunis  
pour la protection de la propriété intellectuelle  
en application de l'Arrangement de Lisbonne  
du 31 octobre 1958  
concernant la protection des appellations d'origine  
et leur enregistrement international

Direction et administration:  
Organisation Mondiale de la Propriété  
Intellectuelle (OMPI)  
32, chemin des Colombettes (Place des Nations)  
1211 Genève 20 (Suisse)  
Adresse télégraphique: «OMPI Genève»



Le recueil se vend au numéro  
Le prix du présent numéro est de  
5 francs suisses  
Compte de chèques postaux en Suisse 12-5000

Genève

N° 8 - Juin 1973

# LES APPELLATIONS D'ORIGINE

N° 8 - Juillet 1973

## ENREGISTREMENTS

**Pays requérant:**

**ITALIE**

*Administration compétente:*

Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat,  
Office central des brevets, 19, via Molise, Rome

**Date d'enregistrement**                      **N° d'enregistrement**  
**8 mai 1972**                                      **548**

*Titulaires:*

Producteurs ou associations de producteurs du vin  
bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:*

**TREBBIANO DI APRILIA**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire délimité dans la province d'Aprilia

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires  
ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans  
le pays d'origine:*

Décret du Président de la République italienne,  
du 13 août 1969

*Date d'envoi de la demande:*

20 avril 1972

**Date d'enregistrement**                      **N° d'enregistrement**  
**8 mai 1972**                                      **549**

*Titulaires:*

Producteurs ou associations de producteurs du vin  
bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:*

**SANGIOVESE DI APRILIA**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire délimité dans la province d'Aprilia

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires  
ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans  
le pays d'origine:*

Décret du Président de la République italienne,  
du 13 août 1969

*Date d'envoi de la demande:*

20 avril 1972

**Date d'enregistrement****N° d'enregistrement****8 mai 1972****550***Titulaires:*

Producteurs ou associations de producteurs du vin  
bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:***MERLOT DI APRILIA***Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire délimité dans la province d'Aprilia

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires  
ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans  
le pays d'origine:*

Décret du Président de la République italienne,  
du 13 août 1969

*Date d'envoi de la demande:*20 avril 1972

---

## Pays requérant:

**FRANCE***Administration compétente:*

Service de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité,  
Ministère de l'Agriculture, Paris

Date d'enregistrement  
**5 juillet 1972**

N° d'enregistrement  
**551**

*Titulaires:*

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:***POULIGNY-SAINT-PIERRE***Produit:*

Fromage

*Aire de production:*

Territoire délimité dans certaines communes des cantons de Bélabre, du Blanc, de Mézières-en-Brenne, de Tournon-Saint-Martin, dans le département de l'Indre.

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:*

Loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine; loi N° 55-1533 du 28 novembre 1955 relative aux appellations d'origine des fromages; décret du 14 janvier 1972 relatif à l'appellation d'origine « Pouligny-Saint-Pierre »

*Date d'envoi de la demande:*

30 mai 1972

Date d'enregistrement  
**19 décembre 1972**

N° d'enregistrement  
**552**

*Titulaires:*

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:***FOURME D'AMBERT***Produit:*

Fromage

*Aire de production:*

Territoire délimité dans les départements de la Loire, du Puy-de-Dôme et du Cantal

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:*

Loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine; loi N° 55-1533 du 28 novembre 1955 relative aux appellations d'origine des fromages; décret du 9 mai 1972 relatif à l'appellation d'origine « Fourme d'Ambert »

*Date d'envoi de la demande:*1<sup>er</sup> décembre 1972

Date d'enregistrement  
**19 décembre 1972**

N° d'enregistrement  
**553**

*Titulaires:*

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:*

**PONT-L'ÉVÊQUE**

*Produit:*

Fromage

*Aire de production:*

Territoire délimité dans les départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de la Mayenne, de l'Orne et de la Seine-Maritime

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:*

Loi modifiée du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine; loi N° 55-1533 du 28 novembre 1955 relative aux appellations d'origine des fromages; décret du 30 août 1972 relatif à l'appellation d'origine « Pont-l'Évêque »

*Date d'envoi de la demande:*

1<sup>er</sup> décembre 1972

Date d'enregistrement  
**19 janvier 1973**

N° d'enregistrement  
**554**

*Titulaires:*

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:*

**SAINT-VÉРАН**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire délimité dans les communes suivantes du département de Saône-et-Loire: Chânes, Chasselas, Davayé, Leynes, Prissé, Saint-Amour et Saint-Vérand

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:*

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 6 janvier 1971 (Journal officiel du 10 janvier 1971) définissant les conditions de production des vins à appellation contrôlée « Saint-Véran »

*Date d'envoi de la demande:*

30 mai 1972

Date d'enregistrement  
**19 janvier 1973**

N° d'enregistrement  
**555**

*Titulaires:*

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:*

**COTEAUX D'AJACCIO**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire délimité dans les cantons suivants du département de la Corse: Ajaccio, Sarrola-Carcopino, Sainte-Marie-Sicché, Bastelica, Vico, Petreto-Bicchisano (sauf la commune de Sollacaro), Boccagnano, Piana et Zicavo

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:*

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 21 avril 1971 (Journal officiel du 2 mai 1971) concernant la définition de l'appellation contrôlée « Coteaux d' Ajaccio »

*Date d'envoi de la demande:*

30 mai 1972

Date d'enregistrement  
**19 janvier 1973**

N° d'enregistrement  
**556**

*Titulaires:*

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:*

**COLLIOURE**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire délimité dans les communes suivantes du département des Pyrénées-Orientales: Banyuls, Cerbère, Collioure et Port-Vendres

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:*

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 3 décembre 1971 (Journal officiel du 12 décembre 1971) concernant la définition de l'appellation contrôlée « Collioure »

*Date d'envoi de la demande:*

30 mai 1972

Date d'enregistrement  
**1<sup>er</sup> juin 1973**

N° d'enregistrement  
**557**

*Titulaires:*

Producteurs ou groupement de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:*

**OLIVES DE NYONS**

*Produit:*

Fruit

*Aire de production:*

Territoire délimité à l'intérieur de certaines communes des départements de la Drôme et du Vaucluse

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:*

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; jugement du Tribunal de Grande Instance de Valence (Drôme) du 24 avril 1968 déclarant que l'appellation « Olives de Nyons ou Olives noires de Nyons » constitue une appellation d'origine

*Date d'envoi de la demande:*

30 mai 1972

Date de l'enregistrement  
**1<sup>er</sup> juin 1973**

N° d'enregistrement  
**558**

*Titulaires:*

Producteurs ou groupement de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:*

**OLIVES NOIRES DE NYONS**

*Produit:*

Fruit

*Aire de production:*

Territoire délimité à l'intérieur de certaines communes des départements de la Drôme et du Vaucluse.

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:*

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; jugement du Tribunal de Grande Instance de Valence (Drôme), du 24 avril 1968, aux termes duquel l'appellation « Olives noires de Nyons » constitue une appellation d'origine applicable, au même titre que l'appellation « Olives de Nyons », aux productions d'olives définies par ce jugement.

*Date d'envoi de la demande:*

15 mai 1973

Date d'enregistrement  
**1<sup>er</sup> juin 1973**

N° d'enregistrement  
**559**

*Titulaires:*

Producteurs ou groupement de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:*

**HUILE D'OLIVES DE NYONS**

*Produit:*

Huile

*Aire de production:*

Territoire délimité à l'intérieur de certaines communes des départements de la Drôme et du Vaucluse

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:*

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; jugement du Tribunal de Grande Instance de Valence (Drôme) du 24 avril 1968 déclarant que l'appellation « Huile d'olives de Nyons » constitue une appellation d'origine

*Date d'envoi de la demande:*

30 mai 1972

Date d'enregistrement  
**1<sup>er</sup> juin 1973**

N° d'enregistrement  
**560**

*Titulaires:*

Producteurs ou groupement de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:*

**PINTADEAUX DE LA DRÔME**

*Produit:*

Volaille

*Aire de production:*

Territoire délimité à l'intérieur de certaines communes du département de la Drôme

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:*

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; jugement du Tribunal de Grande Instance de Valence (Drôme) du 2 décembre 1969 définissant le droit à l'appellation d'origine « Pintadeaux de la Drôme »

*Date d'envoi de la demande:*

30 mai 1972

Pays requérant:

**TCHÉCOSLOVAQUIE**

*Administration compétente:*

Office des inventions et des découvertes  
de la République socialiste tchécoslovaque, 10,  
Václavské náměstí, Praha 1 - Nové Město

Date d'enregistrement

**2 août 1972**

N° d'enregistrement

**561**

*Titulaire:*

Keramické a sklářské suroviny, národní podnik,  
Sedlec u Karlových Varů

*Appellation d'origine:*

**SEDLECKÝ KAOLIN  
LE KAOLIN DE SEDLEC  
ZETTLITZER KAOLIN**

*Produit:*

Kaolin

*Aire de production:*

La région limitée au sud par la rivière Ohře, au  
nord par la frontière nationale longeant les crêtes  
des Krušné hory, à l'ouest par la ligne Sokolov-  
Lipnice et à l'est par la ligne Ostrov-Kysilka

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires  
ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans  
le pays d'origine:*

Arrêté N° OZV-352/71, du 26 mai 1971, du Minis-  
tère de l'industrie du bâtiment de la République  
socialiste tchèque

*Date d'envoi de la demande:*

19 juillet 1972

Date d'enregistrement

**8 janvier 1973**

N° d'enregistrement

**562**

*Titulaire:*

Granát, družstvo umělecké výroby, Turnov

*Appellation d'origine:*

**ČESKÝ GRANÁT  
BOHEMIAN GARNET  
GRENAT DE BOHÊME  
BÖHMISCHER GRANAT  
GRENATES CHECOS**

*Produit:*

Grenats de Bohême naturels taillés à la main ou  
à la machine; bijoux et autres objets fabriqués  
avec des grenats de Bohême

*Aire de production:*

Ville de Turnov, région de Semily, Bohême de l'Est

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires  
ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans  
le pays d'origine:*

Arrêté N° 19 190/72, du 4 septembre 1972, de  
l'Union tchèque des coopératives de production  
industrielle

*Date d'envoi de la demande:*

29 décembre 1972

**Date d'enregistrement****8 janvier 1973****N° d'enregistrement****563***Titulaire:*

Granát, družstvo umělecké výroby, Turnov

*Appellation d'origine:***ČESKÝ GRANÁTOVÝ ŠPERK  
BOHEMIAN GARNET JEWELLERY  
BIJOU À GRENAT DE BOHÊME  
BÖHMISCHER GRANATSCHMUCK  
JOYAS CON GRENATES CHECOS***Produit:*

Bijoux et autres objets fabriqués avec des grenats de Bohême

*Aire de production:*

Ville de Turnov, région de Semily, Bohême de l'Est

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:*

Arrêté N° 19 191/72, du 4 décembre 1972, de l'Union tchèque des coopératives de production industrielle

*Date d'envoi de la demande:*

29 décembre 1972



**Pays requérant:**

**PORTUGAL**

*Administration compétente:*

Repartição da propriedade industrial,  
Campo das Cebolas, Lisbonne 2

**Date d'enregistrement**

**8 février 1973**

**N° d'enregistrement**

**564**

*Titulaire:*

Comissão de viticultura da Região dos vinhos verdes

*Appellation d'origine:*

**VINHO VERDE**

*Produit:*

Vins verts

*Aire de production:*

Districts de Viana do Castelo, de Braga et des « concelhos » (arrondissements) de Ribeira de Pena et Mondim de Basto (district de Vila Real), de Santo Tirso, Vila do Conde, Póvoa do Varzim, Maia, Matosinhos, Gondomar, Valongo, Paredes, Paços de Ferreira, Lousada, Felgueiras, Penafiel, Amarante, Marco de Canavezes et Baião (district de Porto), de Castelo de Paiva, Vale de Cambra et Arouca (district d'Aveiro), et de Cinfães et Resende (district de Viseu)

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:*

Décrets N<sup>os</sup> 16 684, 42 590 et 43 067, respectivement du 22 mars 1929, 16 octobre 1959 et 12 juillet 1960

*Date d'envoi de la demande:*

21 décembre 1972

Pays requérant:

**ALGÉRIE**

*Administration compétente:*

Office national de la propriété industrielle  
(O.N.P.I.), 5, rue Daguerre, Alger (Algérie)

Date d'enregistrement                      N° d'enregistrement  
**12 mars 1973**                                      **565**

*Titulaire:*

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),  
88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

*Appellation d'origine:*

**COTEAUX DU ZACCAR**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire de la commune de Miliana de la wilaya  
d'El-Asnam

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires  
ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans  
le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la  
reconduction de la législation en vigueur; loi du  
1<sup>er</sup> août 1905 sur la répression des fraudes dans  
la vente des marchandises et des falsifications des  
denrées alimentaires et des produits agricoles; loi  
du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-  
lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée  
et complétée; décret N° 70 187 du 1<sup>er</sup> décembre  
1970, article 8

*Date d'envoi de la demande:*

12 mars 1973

Date d'enregistrement                      N° d'enregistrement  
**12 mars 1973**                                      **566**

*Titulaire:*

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),  
88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

*Appellation d'origine:*

**CHÂTEAUX ROMAINS**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire de la commune de Miliana de la wilaya  
d'El-Asnam

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires  
ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans  
le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la  
reconduction de la législation en vigueur; loi du  
1<sup>er</sup> août 1905 sur la répression des fraudes dans la  
vente des marchandises et des falsifications des  
denrées alimentaires et des produits agricoles; loi  
du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-  
lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée  
et complétée; décret N° 70 187 du 1<sup>er</sup> décembre  
1970, article 8

*Date d'envoi de la demande:*

12 mars 1973

Date d'enregistrement                      N° d'enregistrement  
**12 mars 1973**                                      **567**

*Titulaire:*

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),  
 88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

*Appellation d'origine:*

**EL-GAADA**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire des communes d'Ain El Berd, de Zahana  
 et de Sidi Hammadouche de la wilaya d'Oran

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires  
 ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans  
 le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la  
 reconduction de la législation en vigueur; loi du  
 1<sup>er</sup> août 1905 sur la répression des fraudes dans la  
 vente des marchandises et des falsifications des  
 denrées alimentaires et des produits agricoles; loi  
 du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-  
 lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée  
 et complétée; décret N° 70 191 du 1<sup>er</sup> décembre  
 1970, article 8

*Date d'envoi de la demande:*

12 mars 1973

Date d'enregistrement                      N° d'enregistrement  
**12 mars 1973**                                      **568**

*Titulaire:*

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),  
 88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

*Appellation d'origine:*

**BERKECHES**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire de la commune d'Oued Berkeches de la  
 wilaya d'Oran

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires  
 ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans  
 le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la  
 reconduction de la législation en vigueur; loi du  
 1<sup>er</sup> août 1905 sur la répression des fraudes dans la  
 vente des marchandises et des falsifications des  
 denrées alimentaires et des produits agricoles; loi  
 du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-  
 lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée  
 et complétée; décret N° 70 191 du 1<sup>er</sup> décembre  
 1970, article 8

*Date d'envoi de la demande:*

12 mars 1973

Date d'enregistrement                      N° d'enregistrement  
**12 mars 1973**                                      **569**

*Titulaire:*

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),  
 88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

*Appellation d'origine:*

**MONTS DU TESSALA**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire des sections d'Ain El Berd, Sidi Ali  
 Bousidi et des crêtes des Berkeches de la wilaya  
 d'Oran

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires  
 ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans  
 le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la  
 reconduction de la législation en vigueur; loi du  
 1<sup>er</sup> août 1905 sur la répression des fraudes dans la  
 vente des marchandises et des falsifications des  
 denrées alimentaires et des produits agricoles; loi  
 du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-  
 lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée  
 et complétée; décret N° 70 191 du 1<sup>er</sup> décembre  
 1970, article 8

*Date d'envoi de la demande:*

12 mars 1973

Date d'enregistrement                      N° d'enregistrement  
**12 mars 1973**                                      **570**

*Titulaire:*

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),  
 88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

*Appellation d'origine:*

**MÉDÉA**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire des communes de Médéa, d'Ouzera,  
 d'Ouled Brahim et Sidi-Mahjoub de la wilaya  
 de Médéa

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires  
 ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans  
 le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la  
 reconduction de la législation en vigueur; loi du  
 1<sup>er</sup> août 1905 sur la répression des fraudes dans la  
 vente des marchandises et des falsifications des  
 denrées alimentaires et des produits agricoles; loi  
 du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-  
 lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée  
 et complétée; décret N° 70 188 du 1<sup>er</sup> décembre  
 1970, article 8

*Date d'envoi de la demande:*

12 mars 1973

Date d'enregistrement                      N° d'enregistrement  
**12 mars 1973**                                      **571**

*Titulaire:*

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),  
 88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

*Appellation d'origine:*

**AIN-BESSEM**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire des communes d'Ain-Bessem, de Bir-Ghbalou et d'El Hachimia de la wilaya de Médéa

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction de la législation en vigueur; loi du 1<sup>er</sup> août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles; loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée et complétée; décret N° 70 186 du 1<sup>er</sup> décembre 1970, article 8

*Date d'envoi de la demande:*

12 mars 1973

Date d'enregistrement                      N° d'enregistrement  
**12 mars 1973**                                      **572**

*Titulaire:*

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),  
 88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

*Appellation d'origine:*

**BOUIRA**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire des communes de Bechloul, de Bouira et d'Haizer de la wilaya de Tizi-Ouzou

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction de la législation en vigueur; loi du 1<sup>er</sup> août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles; loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée et complétée; décret N° 70 186 du 1<sup>er</sup> décembre 1970, article 8

*Date d'envoi de la demande:*

12 mars 1973

Date d'enregistrement  
**12 mars 1973**

N° d'enregistrement  
**573**

*Titulaire:*

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),  
88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

*Appellation d'origine:*

**DAHRA**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire des communes de Taougrite, Ain-Merane, Sidi M'Hamed, Ben-Ali et Khedra

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction de la législation en vigueur; loi du 1<sup>er</sup> août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles; loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée et complétée; décret N° 70 190 du 1<sup>er</sup> décembre 1970, article 8

*Date d'envoi de la demande:*

12 mars 1973

Date d'enregistrement  
**12 mars 1973**

N° d'enregistrement  
**574**

*Titulaire:*

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),  
88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

*Appellation d'origine:*

**AIN-MERANE (ex RABELAIS)**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire de la commune d'Ain-Merane de la wilaya d'El-Asnam

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction de la législation en vigueur; loi du 1<sup>er</sup> août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles; loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée et complétée; décret N° 70 190 du 1<sup>er</sup> décembre 1970, article 8

*Date d'envoi de la demande:*

12 mars 1973

Date d'enregistrement                      N° d'enregistrement  
**12 mars 1973**                                      **575**

*Titulaire:*

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),  
 88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

*Appellation d'origine:*

**TAOUGRITE (ex PAUL ROBERT)**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire de la commune de Taougrite de la  
 wilaya d'El-Asnam

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires  
 ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans  
 le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la  
 reconduction de la législation en vigueur; loi du  
 1<sup>er</sup> août 1905 sur la répression des fraudes dans la  
 vente des marchandises et des falsifications des  
 denrées alimentaires et des produits agricoles; loi  
 du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-  
 lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée  
 et complétée; décret N° 70 130 du 1<sup>er</sup> décembre  
 1970, article 8

*Date d'envoi de la demande:*

12 mars 1973

Date d'enregistrement                      N° d'enregistrement  
**12 mars 1973**                                      **576**

*Titulaire:*

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),  
 88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

*Appellation d'origine:*

**MAZOUNA (ex RENAULT)**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire des communes de Sidi-N'Hamed Ben  
 Ali, de Mazouna et d'Ouarizane de la wilaya de  
 Mostaganem

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires  
 ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans  
 le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la  
 reconduction de la législation en vigueur; loi du  
 1<sup>er</sup> août 1905 sur la répression des fraudes dans la  
 vente des marchandises et des falsifications des  
 denrées alimentaires et des produits agricoles; loi  
 du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-  
 lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée  
 et complétée; décret N° 70 130 du 1<sup>er</sup> décembre  
 1970, article 8

*Date d'envoi de la demande:*

12 mars 1973

**Date d'enregistrement**                      **N° d'enregistrement**  
**12 mars 1973**                                      **577**

*Titulaire:*

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),  
 88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

*Appellation d'origine:*

**LISMARA**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire des communes de Tlemcen et d'Hennaya  
 de la wilaya de Tlemcen

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires  
 ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans  
 le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la  
 reconduction de la législation en vigueur; loi du  
 1<sup>er</sup> août 1905 sur la répression des fraudes dans la  
 vente des marchandises et des falsifications des  
 denrées alimentaires et des produits agricoles; loi  
 du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-  
 lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée  
 et complétée; décret N° 70 192 du 1<sup>er</sup> décembre  
 1970, article 8

*Date d'envoi de la demande:*

12 mars 1973

**Date d'enregistrement**                      **N° d'enregistrement**  
**12 mars 1973**                                      **578**

*Titulaire:*

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),  
 88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

*Appellation d'origine:*

**COTEAUX DE TLEMCCEN**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire des communes de Tlemcen et d'Hennaya  
 de la wilaya de Tlemcen

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires  
 ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans  
 le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la  
 reconduction de la législation en vigueur; loi du  
 1<sup>er</sup> août 1905 sur la répression des fraudes dans la  
 vente des marchandises et des falsifications des  
 denrées alimentaires et des produits agricoles; loi  
 du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-  
 lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée  
 et complétée; décret N° 70 192 du 1<sup>er</sup> décembre  
 1970, article 8

*Date d'envoi de la demande:*

12 mars 1973



**Date d'enregistrement**                      **N° d'enregistrement**  
**12 mars 1973**                                      **579**

*Titulaire:*

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),  
 88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

*Appellation d'origine:*

**MANSOURAH**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire de la commune de Tlemcen, wilaya de  
 Tlemcen

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires  
 ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans  
 le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la  
 reconduction de la législation en vigueur; loi du  
 1<sup>er</sup> août 1905 sur la répression des fraudes dans la  
 vente des marchandises et des falsifications des  
 denrées alimentaires et des produits agricoles; loi  
 du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-  
 lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée  
 et complétée; décret N° 70 192 du 1<sup>er</sup> décembre  
 1970, article 8

*Date d'envoi de la demande:*

12 mars 1973

**Date d'enregistrement**                      **N° d'enregistrement**  
**12 mars 1973**                                      **580**

*Titulaire:*

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),  
 88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

*Appellation d'origine:*

**AIN FARES**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire des communes de Mascara, d'Ain Fares  
 et de Kelouia de la wilaya de Mostaganem

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires  
 ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans  
 le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la  
 reconduction de la législation en vigueur; loi du  
 1<sup>er</sup> août 1905 sur la répression des fraudes dans  
 la vente des marchandises et des falsifications des  
 denrées alimentaires et des produits agricoles; loi  
 du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-  
 lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée  
 et complétée; décret N° 70 189 du 1<sup>er</sup> décembre  
 1970, article 8

*Date d'envoi de la demande:*

12 mars 1973

Date d'enregistrement                      N° d'enregistrement  
**12 mars 1973**                                      **581**

*Titulaire:*

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),  
88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

*Appellation d'origine:*

**EL-BORJ**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire des communes d'El-Borj et de Tighennif  
de la wilaya de Mostaganem

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires  
ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans  
le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la  
reconduction de la législation en vigueur; loi du  
1<sup>er</sup> août 1905 sur la répression des fraudes dans la  
vente des marchandises et des falsifications des  
denrées alimentaires et des produits agricoles; loi  
du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-  
lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée  
et complétée; décret N° 70 189 du 1<sup>er</sup> décembre  
1970, article 8

*Date d'envoi de la demande:*

12 mars 1973

Date d'enregistrement                      N° d'enregistrement  
**12 mars 1973**                                      **582**

*Titulaire:*

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),  
88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

*Appellation d'origine:*

**COTEAUX DE MASCARA**

*Produit:*

Vin

*Aire de production:*

Territoire des communes de Mascara, d'Ain Fares,  
de Khalouia, d'El-Borj et de Tighennif de la wilaya  
de Mostaganem

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires  
ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans  
le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la  
reconduction de la législation en vigueur; loi du  
1<sup>er</sup> août 1905 sur la répression des fraudes dans  
la vente des marchandises et des falsifications des  
denrées alimentaires et des produits agricoles; loi  
du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-  
lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée  
et complétée; décret N° 70 189 du 1<sup>er</sup> décembre  
1970, article 8

*Date d'envoi de la demande:*

12 mars 1973

## REFUS DE PROTECTION

(art. 5.3 de l'Arrangement de Lisbonne)

**Enregistrement N° 45**

*Pays d'origine:*       **Tchécoslovaquie**

*Appellation d'origine:*

**Tokajské víno z československej oblasti**

**Tokajer Samorodner, Wein aus dem tschechoslovakischen Hügelland**

*Pays refusant:*       **Hongrie**

(enregistré le 15 juin 1972)

---

## SUITES DONNÉES A DES REFUS DE PROTECTION

### RETRAIT DE REFUS

**Enregistrement N° 320**

*Pays d'origine:*       **France**

*Appellation d'origine:*       **Rosette**

*Pays refusant:*       **Portugal**

*Refus retiré le 23 octobre 1972*

(enregistré le 26 octobre 1972)

---